



Les punaises de lit



S'attaquer au problème

- ➡ contrôler la présence d'insectes au plus vite la lutte débute par une identification formelle de l'insecte
- ➡ l'utilisation d'insecticide doit être restreinte au minimum nécessaire afin de limiter leur impact sur la santé des occupants

Élimination des punaises

La lutte sans l'utilisation d'insecticide est fortement conseillée voire primordiale pour diminuer et supprimer au maximum la charge parasitaire du lieu.

En utilisant conjointement :

- ➡ aspiration avec l'embout de l'aspirateur, des œufs, des jeunes et des adultes. L'aspirateur ne tue pas l'insecte qui peut alors ressortir quelques heures plus tard. Le conduit d'aspirateur devra être nettoyé et le sac obturé et jeté dans une poubelle extérieure pour éviter toute autre contamination.
- ➡ emploi de la vapeur d'eau chaude sur les matelas, sommiers et cadres de lits intacts. Le nettoyage vapeur à 120° détruit tous les stades de punaises au niveau des recoins ou des tissus d'ameublement ; le nettoyage haute pression ou à la brosse seront à associer à l'aspirateur ou à un grand nettoyage du sol
- ➡ les matelas endommagés devraient être détruits avant d'être jetés de façon à éviter qu'ils soient récupérés.
- ➡ bien que certains insecticides soient homologués (approuvés) pour l'utilisation sur matelas. Cette pratique doit être découragée afin de protéger la santé des occupants.
- ➡ la congélation à -20° doit durer minimum 48 heures selon la taille de l'objet (tout ce qui ne peut être lavé à 55° doudou, coussins.....)
- ➡ le lavage en machine doit se pratiquer à plus de 55° laver à l'eau très chaude draps, couvertures, couvre-matelas, couvre-lits. Laver les vêtements à l'eau très chaude ou les déposer à la laverie (lavage avec du savon à lessive). Pour le lavage en laverie emporter le linge dans des sacs fermés hermétiquement
- ➡ L'utilisation du sèche-linge est recommandé.
- ➡ Éliminer les encombrements d'objets et de meubles dans les logements et les aires communes
- ➡ la lutte chimique doit être pratiquée dans tous les cas. Le site devra être traité par un professionnel avec un mode opératoire spécifique.

Méthode de prévention

- ➡ passer régulièrement l'aspirateur dans toutes les pièces, ainsi que sur les matelas et les sommiers particulièrement sur les coutures, les replis et les structures de lit
- ➡ évitez d'installer si possible tapis, moquette ou papier peint, car les punaises peuvent facilement s'y dissimuler
- ➡ éliminer les encombrements d'objets et de meubles dans les logements et les aires communes.
- ➡ éviter la récupération de matelas, tapis, meubles en brocante.

Responsabilité du locataire :

En mesure générale l'article 125 du règlement sanitaire départemental stipule, les occupants et autres locaux doivent les maintenir propres et prendre toutes précautions en vue d'éviter le développement et la prolifération des insectes ou vermine : blattes, punaises, puces, moustiques, mouches..... Il sont tenus de faire désinsectiser et éventuellement désinfecter les locaux dès l'apparition de ces parasites.



Avec la collaboration de tous les acteurs. Le Service Communal d'Hygiène et de Santé se tient à votre disposition pour trouver une solution efficace à votre problème, vous informer, vous orienter. Dans tous les cas, la participation de toutes les personnes touchées par l'infestation : occupants de l'immeuble, propriétaires, gestionnaires de parasites qualifiés, est nécessaire pour régler le problème.

Service Communal d'Hygiène et de Santé
31/33 rue de la Commune de Paris
93300 Aubervilliers
tél : 01 48 39 52 78

